

MODIFICATIONS DES OFFRES ET CONDITIONS TARIFAIRES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

1^{ER} JANVIER 2023

Cher Client,

BNP Paribas actualise les tarifs de ses produits et services à compter du 1^{er} janvier 2023.

Nous avons le plaisir de vous adresser pour information les nouvelles conditions tarifaires applicables à la clientèle des Entreprises et des Associations. Les conditions et tarifs indiqués en vert sont ceux modifiés ou ajoutés par rapport à ceux du 1^{er} janvier 2022, le reste de ceux-ci est sans changement.

En l'absence d'une notification écrite du refus de ces modifications avant le 1^{er} janvier 2023, la poursuite de la relation de compte vaudra accord de votre part sur l'application de ces nouvelles conditions.

Chaque fois que possible, nous privilégierons le regroupement des facturations appliquées lors du traitement des opérations au sein de la facture récapitulative qui vous est adressée chaque fin de mois.

Nous vous invitons à télécharger notre brochure "Offres et Conditions" 2023 qui sera prochainement à disposition sur notre site banqueentreprise.bnpparibas en versions française et anglaise.

Nous vous remercions de votre confiance.

1 FINANCEMENTS

Financer votre cycle d'exploitation



Engagements par signature	Commissions HT	Observations
Commission d'utilisation :	Taux annuel avec un minimum de 27,50 € par trimestre	Commission perçue trimestriellement et d'avance. Renseignez-vous auprès de votre Chargé d'Affaires.
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de traitement en urgence de toute opération liée à un engagement 	A partir de 250 €	Perçus à l'évènement en sus des autres frais. Contactez votre Chargé d'Affaires.

2 FLUX

Cash Management France



1. BANQUE EN LIGNE

Ma banque Entreprise	Commissions HT	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • Module "Moyens de paiement" 	26,50 € par mois	Pour plus d'information sur les modules complémentaires, contactez votre Chargé d'Affaires



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

2. ÉCHANGES DE FICHIERS

Sens client/banque	Commissions HT	Observations
TRANSNET, EBICS T <ul style="list-style-type: none">Abonnement	23,50 € par mois	
EBICS TS Essentiel <ul style="list-style-type: none">Abonnement	38,50 € par mois	

Sens banque/client

Transnet, EBICSTS, DCFTPS/SFTP <ul style="list-style-type: none">Abonnement	65,50 € par mois	
<ul style="list-style-type: none">Pour 100 enregistrements format CFONB	7,85 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.
<ul style="list-style-type: none">Pour 100 séquences de balises XML	7,10 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises
SWIFTNet (hors frais de mise en place) <ul style="list-style-type: none">FIN/FILE ACT- Abonnement	65,50 € par mois	
<ul style="list-style-type: none">Pour 100 enregistrements format CFONB	7,85 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact d'enregistrements.
<ul style="list-style-type: none">Pour 100 séquences de balises XML	7,10 €	La facturation est ajustée sur le nombre exact de balises

5 - OUTILS DE SÉCURITÉ

	Commissions HT	Observations
<ul style="list-style-type: none">Carte Transfert Sécurisé	20 € par carte	

A noter que ce moyen d'authentification sera progressivement remplacé par la Clé Digitale Entreprise. A partir de janvier 2023, la carte Transfert Sécurisé ne pourra plus être commandée pour un nouvel utilisateur. Durant le 1^{er} semestre 2023, les cartes Transfert Sécurisé des utilisateurs existants ne seront plus renouvelées. L'arrêt définitif de cette solution est prévu pour 2024.

3 COMMERCE INTERNATIONAL

Trade



1 - ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE EXPORT

- Frais d'acceptation : 40 €

2 - ENCAISSEMENT DOCUMENTAIRE IMPORT

- Frais d'acceptation : 40 €

4 - CRÉDIT DOCUMENTAIRE IMPORT

- Vérification de documents : 0,13 %
- Frais de tirage (à la charge du bénéficiaire) : 67 €
- Frais de tirage (à la charge de l'acheteur) : 30 € (frais perçus à l'évènement)

6 - FRAIS OPTIONNELS DIVERS (IMPORT ET EXPORT)

- Rédaction d'un draft de lettre de crédit documentaire : à partir de 135 € perçus à l'évènement. Contactez votre Chargé d'Affaires Commerce International
- Pré-vérification de crédit documentaire export : à partir de 125 € perçus à l'évènement. Contactez votre Chargé d'Affaires Commerce International
- Demande de traitement en urgence sur opération documentaire : à partir de 250 €. Commission perçue à l'évènement (en sus des autres frais). Contactez votre Chargé d'Affaires Commerce International

7 - GARANTIES INTERNATIONALES

- Demande de traitement en urgence de toute opération liée à une garantie : **à partir de 250 €** perçus à l'évènement en sus des autres frais. Contactez votre Chargé d'Affaires Commerce International

4 PLACEMENTS

A compter du 6 mars 2023, de nouvelles conditions tarifaires seront appliquées pour vos ordres de Bourse et vos placements financiers. Cette nouvelle tarification dite START, applicable à la clientèle des Entreprises et des Associations, se substituera à l'ancienne tarification standard.

Opérations de Bourse



FRAIS DE NÉGOCIATION

Bon à savoir :

- Vous pouvez passer vos ordres de Bourse sur les principales places internationales sur Internet avec Ma Banque Entreprise.
- La facturation de votre ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et de son mode de transmission.

	Start (prix de l'ordre non taxable)	
	Ordres par internet	Ordres par Cellule de prise d'ordres
Frais de négociation ⁽¹⁾ Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle par ordre en euros ou % - 5 € jusqu'à 1 000 € inclus - 10 € entre 1 000 € et 3 000 € inclus - 0,50 % entre 3 000 € et 50 000 € inclus - 0,35 % au-delà de 50 000 €	Commission proportionnelle de 1,20 % / ordre + frais fixes : 8 €
Frais de négociation sur autres marchés étrangers ⁽²⁾	Commission proportionnelle de 0,50 % / ordre Avec application d'un minimum par zone géographique - Etats-Unis : 15 € - Europe et Canada : 20 € - Asie Pacifique : 50 € - Reste du monde : 100 €	+ frais fixes en fonction de la zone géographique - Etats-Unis : 15 € - Europe et Canada : 20 € - Asie Pacifique : 50 € - Reste du monde : 100 €

Les frais de négociation aussi appelés "frais de courtage" correspondent au coût d'exécution par la banque de votre ordre d'achat ou d'une vente en Bourse.

(1) En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de négociation sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé, appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de négociation, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial.

(2) Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus.

OPC



- OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management ou Partenaires⁽¹⁾

Frais d'entrée maximum TTC	Internet	Agence
Droits d'entrée ⁽²⁾ OPC Actions - Obligations et autres titres de créances - OPCI - Autres OPC	Gratuits	1,2 %
Droits d'entrée ⁽²⁾ OPC Monétaires	Gratuits	
Droits d'entrée ⁽²⁾ (SCPI)	8,93 %	

- OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas

OPC	En fonction de l'établissement
Commission complémentaire sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires, par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DICI de l'OPC.	20,83 € HT

Des frais de fonctionnement et de gestion sont facturés chaque année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux est précisé dans le DICI du fonds. BNP Paribas vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement

(1) Partenaires avec lesquels BNP Paribas possède un accord de distribution.

(2) Hors frais acquis à l'OPC (les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d'information clé pour l'investisseur).

Droits de garde



Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- commission proportionnelle, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- droits fixes, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente.

Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite	Gratuits
---	----------

	Start (Tarifs HT)
• Commission proportionnelle autres valeurs	Jusqu'à 50 000 € : 0,25 % De plus de 50 000 € à 150 000 € : 0,20 % Au-delà de 150 000 € : 0,10 %
• Droit fixe par ligne de portefeuille	Par ligne au porteur : 5 € Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 12 €

Opérations diverses sur titres



Commissions non taxables

Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement	100 € + 15 €/ligne
--	--------------------

BNP Paribas, SA au capital de 2 468 663 292 €. Siège social : 16, bd des Italiens 75009 Paris. Immatriculée sous le n° 662 042 499 RCS Paris. ORIAS n° 07 022 735 - www.orias.fr - MN30568 - 09/2022 - Studio BCEF - Ce document est imprimé sur du papier certifié. N° ADEME : FR200182_03KLJL



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change